



PROMESSE DE VENTE ENTRE AB SCIENCE ET ALAIN MOUSSY RELATIVE AUX ACTIONS D3 DETENUES PAR ALAIN MOUSSY

1. Modalités de la convention

Conformément aux termes et conditions des actions de préférence D3 (les « **Actions D3** »), dont la catégorie a été créée sur le fondement de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale des actionnaires d'AB Science du 31 août 2020, chaque porteur d'Actions D3 doit conclure une promesse de vente avec AB Science aux termes de laquelle il s'engage à céder à AB Science, pour un euro symbolique, l'intégralité de ses Actions D3 si AB Science n'a pas obtenue d'AMM ADPD2 avant la Date d'Echéance, ou en cas de *bad leaver* (tels que ces termes sont définis dans les statuts d'AB Science).

Une promesse de vente portant sur les Actions D3 détenues par Alain Moussy a donc été conclue en septembre 2020 entre AB Science et Alain Moussy.

2. Personne intéressée

Alain Moussy, Président du Conseil d'Administration de la Société, est considéré comme directement intéressé à la conclusion de cette convention.

3. Approbation du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code du commerce, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une promesse de vente des actions D3 de M. Alain Moussy avec la Société lors de sa réunion en date du 1er septembre 2020. Monsieur Alain Moussy n'a pas pris part au vote.

4. Intérêts du contrat pour la Société

Cette convention a été conclue conformément aux termes et conditions des Actions D3, eux-mêmes définis par la dix-huitième résolution de l'assemblée générale des actionnaires d'AB Science du 31 août 2020. Cette promesse de vente a pour objet de permettre à AB Science d'acquérir (en vue de leur annulation) les Actions D3 détenues par Alain Moussy dans l'hypothèse où les objectifs opérationnels définis dans les termes et conditions des Actions D3 n'auraient pas été atteints, ou en cas de départ d'Alain Moussy en situation de *bad leaver*.

5. Conditions financières

5.800.000 Actions D3 attribuées à Alain Moussy sont concernées par la promesse de vente. En cas d'exercice de la promesse de vente par AB Science, ces 5.800.000 Actions D3 seront acquises par AB Science pour un montant global d'un euro symbolique, et seront ensuite purement et simplement annulées.